

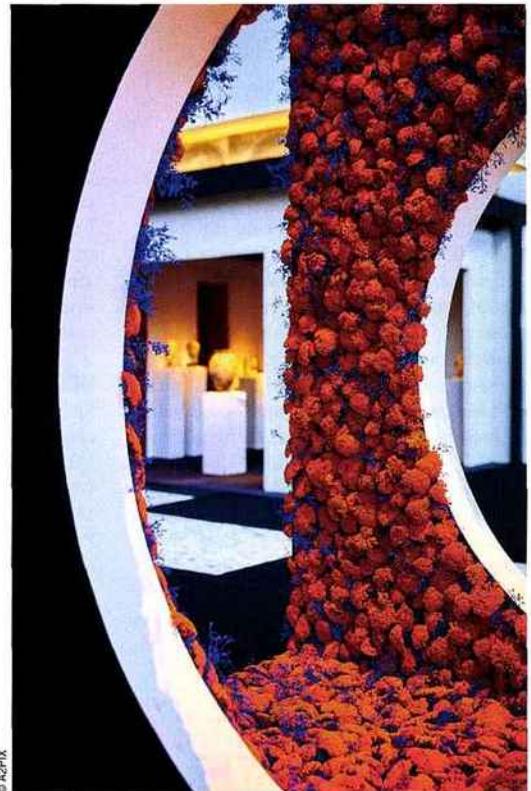


ART & ENCHÈRES | ART NEWS

ART NEWS...

BON BILAN POUR LA BRAFA

Le dimanche 29 janvier, la Brafa a fermé ses portes sur un nouveau record de fréquentation, avec un total exact de 61 250 visiteurs accueillis. Un bon rapport quantitatif, mais aussi qualitatif. De l'avis général des 132 marchands originaires de seize pays participant à l'édition 2017, l'augmentation du public a été particulièrement sensible concernant le contingent étranger : non seulement en provenance des pays limitrophes, mais aussi de Suisse, de Grande-Bretagne ou encore de Russie, dont plusieurs acheteurs importants avaient fait le déplacement. « Depuis plusieurs années, nous consentons des efforts importants de promotion dans ces divers pays, et il semble que cette politique à long terme soit aujourd'hui récompensée », a déclaré Harold t'Kint de Roodenbeke, le président de la manifestation. Il explique également que de nombreux nouveaux acheteurs étaient présents : « Je pense que le contexte nous est favorable, car on sent que les clients ont envie de se faire plaisir tout en diversifiant leur patrimoine par l'acquisition d'une belle œuvre d'art ». Il constate également que « le collectionneur d'aujourd'hui recherche toujours plus des pièces rares ou rarement montrées. C'est un défi pour tous les marchands, mais il constitue en fait l'essence de notre métier ! » Quelques-unes des plus belles ventes annoncées concernent l'archéologie classique, avec notamment plus de 800 000 € payés chez Phoenix Ancien Art pour une tête grecque de déesse de la première moitié du IV^e siècle avant notre ère. Pour le XX^e siècle, 470 000 € étaient obtenus par un tableau-tapisserie d'Alighiero Boetti de 1988 (Opera Gallery), et autour de 700 000 € pour un *Jardin d'Éden* de Paul Delvaux (Harold t'Kint de Roodenbeke). Enfin, Didier Claes, qui a par ailleurs annoncé qu'il quittait la présidence de la Bruneaf, a cédé aux alentours de 600 000 € une statue hembra (Congo) du XIX^e siècle.



© ASPRIX



CHERCHEURS D'ART

En vedette cette semaine,
deux précieuses peintures sur cuivre
d'Horace Vernet, probablement
commandées en 1780 par l'abbé Alaume,
qui seront dispersées le 24 mars à Drouot
chez Audap-Mirabaud.

Comme à chaque mois de février,
impossible d'échapper à Retromobile
et sa cohorte de ventes
de belles cylindrées de collection.

En direct le vendredi entre 14 h et 15 h,
rediffusion le samedi à 13 h, et en replay.

L'OBSERVATOIRE

Institut Art & Droit

Le groupe de travail « Fiscalité » de l'Institut Art & Droit a étudié l'article 98 A de l'annexe 3 du code général des impôts, lequel énumère les catégories de biens considérés comme des œuvres d'art pour l'application de la TVA au taux réduit à 5,5 %. Il constate que cet



article n'a jamais été modifié depuis 1995, alors que de nouvelles formes de création artistique se sont développées, de nouveaux supports étant apparus en parallèle. Le texte actuel ne tient pas compte de pratiques artistiques contemporaines pourtant reconnues par le marché et les institutions. De plus, la notion d'œuvre d'art doit être étendue à toutes les créations réalisées sous le contrôle des ayants droit, pour respecter l'exploitation dans le temps du patrimoine artistique. Un projet de décret modificatif de l'article a été rédigé et les pouvoirs publics alertés. Plus d'informations sur artdroit.org